

recours à des mesures exceptionnelles car, en leurs propres termes, une insurrection était appréhendée. Troisièmement, nous nous sommes rendu compte en examinant tous les faits dont les Canadiens sont maintenant au courant, de la confusion qui régnait dans la province de Québec à cet égard.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au premier ministre si le gouvernement avait la preuve qu'une conspiration était ourdie en vue de déclencher une insurrection et que le FLQ possédait des milliers de fusils, de mitrailleuses et de bombes, comme l'a déclaré le ministre de l'Expansion économique régionale? Le gouvernement est-il disposé à dire à la Chambre, s'il possédait ces renseignements et à en révéler la source, ou agit-il entièrement sur la foi de déclarations faites par d'autres autorités?

Le très hon. M. Trudeau: Je le répète, monsieur l'Orateur, pas entièrement sur la recommandation d'autres autorités, bien que ce fût évidemment un des facteurs importants qui ont motivé notre décision. Quand les autorités de la province de Québec et de la ville de Montréal disent qu'il existe un état d'insurrection appréhendée, pour nous c'est là une grave déclaration. Ce sont des gouvernements responsables, élus par le peuple. Mais ce n'est pas la source unique de notre information; bien sûr que non. Il y a d'autres faits que le public connaît—il y a eu au cours de l'année des quantités considérables de dynamite volées au Québec et non retrouvées; je n'en connais pas le nombre exact, mais il est disparu une quantité considérable de carabines et de petites armes à feu.

Le chef du Nouveau parti démocratique voudrait-il se demander combien de renseignements Kerensky avait recueillis au cours du printemps et de l'été de 1917 alors qu'il traitait à la légère la possibilité d'une insurrection qui s'est pourtant produite en octobre 1917?

LES ALLÉGATIONS DU MAIRE DE MONTRÉAL AU SUJET DU FRAP ET DU FLQ

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au solliciteur général une question supplémentaire à ce sujet. Plus précisément ma question a trait à la déclaration faite hier par le maire de Montréal selon laquelle le FRAP serait un refuge pour les terroristes, les criminels et les révolutionnaires. Le solliciteur général nous dirait-il si les renseignements qu'il tient des autorités policières viennent étayer cette accusation et, si oui, la police agit-elle à cet égard?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prendre part à la campagne électorale de la ville de Montréal.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. McIlraith: A mon avis, il ne convient pas qu'on me demande de commenter des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre par quelqu'un qui n'en est pas membre. Je suis, par ailleurs, tout à fait disposé à répondre aux questions qui, effectivement, concernent le Parlement, et sur lesquelles je suis renseigné.

LES MOTIFS DU RECOURS À LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre qui, si j'ai compris, prétend maintenant que le public avait accès aux renseignements sur lesquels le gouvernement a fondé sa décision. Puis-je demander au premier ministre comment cette affirmation est compatible avec celle du ministre de la Justice portant qu'il ne sera peut-être jamais possible de révéler au public les renseignements sur lesquels le gouvernement a fondé sa décision parce que cela pourrait mettre en danger la vie de personnes innocentes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai dit que les faits énumérés par moi, qui sont connus de la Chambre, suffisaient pour nous porter à agir comme nous l'avons fait. Je ne dis pas qu'il n'y a pas, en outre, d'autres faits connus ou non du public. La question, en ce qui me concerne, restera la responsabilité de la police. J'ai dit que les faits connus de la Chambre sont ceux qui ont motivé notre action, et c'est cette position que nous prenons maintenant.

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS LES LETTRES ADRESSÉES AU PREMIER MINISTRE

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pendant que j'ai la parole, monsieur le président, je pourrais peut-être répondre à une question posée hier par le chef du Ralliement créditiste, à savoir si j'avais reçu des lettres ou des télégrammes approuvant l'application de la loi sur les mesures de guerre.

Monsieur le président, j'ai reçu 2,500 télégrammes et 2,600 lettres, dont 97 p. 100 étaient favorables à l'action du gouvernement. (*Applaudissements*)

LES ALLÉGATIONS DU MAIRE DE MONTRÉAL AU SUJET DU FRAP ET DES MENÉES TERRORISTES

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au solliciteur général une question qui lui a déjà été posée, mais je voudrais la poser de façon différente. Puis-je demander au solliciteur général si, à sa connaissance, la police fédérale ou toute autre force de police aurait été informés que le FRAP était un refuge pour les terroristes, les criminels et les révolutionnaires? Possède-t-il ce renseignement?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur, pas que je sache.